

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 062-216207365-20260123-DEC2026_010-AI

S'LO

**DECISION RELATIVE AU RENOUELEMENT DE L'ADHESION
A L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE (APVF) - 2026**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire de renouveler les adhésions aux associations dont la commune est membre ;

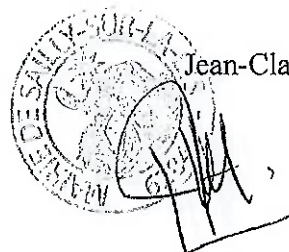
Considérant qu'il convient de renouveler la cotisation annuelle à l'association APVF ;

DECIDE

- ARTICLE 1 :** de renouveler l'adhésion à l'Association des Petites Villes de France (APVF) sise 42 boulevard Raspail – 75007 PARIS, pour une cotisation annuelle de 476.02 euros ;
- ARTICLE 2 :** La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 23 janvier 2026

DEC2026_010



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ